

Deux-Sèvres - Saint-Loup-Lamairé - Saint-loup-lamairé

Transport scolaire : la commune aide les familles

Lors du dernier conseil municipal, le maire Pascal Bironneau a soumis aux élus les montants des subventions pour les associations ; la plupart sont maintenues aux mêmes montants. Celle de l'Unc est augmentée à 240 €, elle est argumentée par la confection des gerbes pour les cérémonies, par l'association. Le maire pointe l'absence d'action de devoir de mémoire envers les jeunes des écoles, principalement ceux de la maison familiale, alors qu'il était déjà intervenu auprès du président l'an passé. « *Il ne faut pas oublier qu'ils étaient là lors du rassemblement suite aux attentats* » complète l'adjointe Micheline Réau. La subvention du syndicat d'initiative passe de 2.000 à 2.200 € pour l'organisation du festival de peinture. La guilde des commerçants qui anime les fêtes du village dont celle de la musique reçoit 750 €. Autres augmentations : MFR : 300 €, Usep (sports scolaires) : 160 €, Eole 79 : 240 €, le groupe ornithologique des Deux-Sèvres qui vient de s'installer à Saint-Loup : 750 €, Saintloupkoum (foyer des jeunes) : 240 €. Quelques diminutions pour le Gardon : 160 € et l'amicale des secouristes : 80 €

Transport scolaire. En dépit des augmentations pratiquées par le conseil départemental, passant de 45 à 100 € par enfant, les familles n'auront pas à supporter la différence. Le ramassage scolaire restera à 15 € pour le 1er enfant, gratuit ensuite. La commune réglera la différence pour éviter le départ des enfants vers d'autres établissements.

Emplois. La commune signe un contrat d'avenir de trois ans pour un jeune employé à l'essai, au taux du SMIC, aidé à 75 % par l'Etat. Un emploi d'agent, dévolu au fonctionnement de la base nautique à hauteur de 35 heures hebdomadaires, sera créé pour la période estivale.

Un utilitaire électrique

Véhicule électrique. En remplacement d'un véhicule arrivé en fin de vie, la commune va acquérir un véhicule Renault Berlingot utilitaire électrique d'occasion pour 11.232 €, garanti 5 ans. Le raccordement à la borne de rechargement sera gratuit pour la commune.

Maison des associations. Après l'installation du groupe ornithologique des Deux-Sèvres dans la maison des associations, deux locaux seront loués au club de foot pour 60 € mensuels et au Réseau d'options alternatives pour un développement solidaire pour 150 € mensuels, avec une connexion internet gratuite.

Assainissement. Les zones d'assainissement collectif et individuel ont été validées, elles concernent Lamairé, Moulière, Les Sablons, La cape et Crémille Marouillais.

Divers. La commune a bénéficié d'une aide de la région à hauteur de 17.680 € pour la chaufferie bois de l'ancienne gendarmerie. Marielle Fardeau recherche des signaleurs pour le trail du 19 juin prochain. Le site internet de la commune est en ligne.